

Insertion professionnelle des jeunes

Depuis le début de la crise économique, le chômage augmente régulièrement et touche tout particulièrement les jeunes. Le PSS demande au Conseil fédéral que, durant 3 ans, il alloue 120 millions de francs par an à la formation et à la formation continue des jeunes sans emploi. L'Union syndicale suisse craint en effet que d'ici 2010, 10'000 jeunes de moins de 25 ans ne soient inscrits aux chômages, portant le chiffre total à 30'000 chômeurs de cette classe d'âge.

Qu'en est-il de la situation fribourgeoise ?

- Le nombre de chômeurs ne correspond pas au nombre de demandeurs d'emplois. Selon le rapport de gestion du Conseil communal de la ville de Fribourg, présenté en 2008, 1002 personnes sont inscrites au chômage, mais 1685 sont demandeuses d'emplois. Travailler seulement avec les chiffres du chômage n'est pas suffisant.
- En mars 2009, dans le canton de Fribourg, 314 jeunes de moins de 20 ans étaient à la recherche d'un emploi.
- Le plan de relance du Conseil d'Etat a prévu 5 mesures en faveur des jeunes, dont 3 en faveur des jeunes qui cherchent une place d'apprentissage.

Considérant que :

- Un jeune avec une formation solide et de qualité a plus de chance d'avoir un salaire correct et un emploi protégé. Les efforts doivent être accentués sur les jeunes en âge de se former.
- Le travail reste un puissant facteur, sinon le seul, d'intégration, de stabilisation psychique et de sortie de la pauvreté. Les autorités économiques doivent donc aussi se préoccuper des personnes en difficultés d'insertion.
- Vu les risques de report de charges sur les communes alors qu'utiliser l'argent en amont permettrait en sus de soulager des souffrances personnelles importantes, la Ville se sent concernée en premier lieu par ce phénomène à cause de sa nombreuse population.

Revendications :

Devant cette situation difficile et inquiétante, le PSVF demande aux autorités cantonales :

- de venir en aide aux communes qui désirent mettre en oeuvre des moyens pour aider les jeunes sans formation ou sans emploi ;
- d'augmenter le nombre de places d'apprentissage pour les jeunes rencontrant davantage de difficultés scolaires et de soutenir les employeurs et les institutions tant sur le plan financier que dans les ressources humaines ;

- d'augmenter le nombre de places disponibles dans les semestres de motivation et d'élargir les critères permettant d'y participer ;
- d'assurer aux semestres de motivation des conditions-cadre meilleures pour le personnel par une existence sur plusieurs années.
- de favoriser une collaboration entre les directions du Conseil d'Etat concernées par le problème, les causes ou les conséquences du déficit d'insertion professionnelle des jeunes

Le PSVF demande également aux autorités communales d'augmenter le nombre de places d'apprentissage et de les ouvrir aux jeunes qui ont davantage de difficultés scolaires.